

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 014-26

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché n° 250079 pour la création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (lot 2 : création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable)*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 014-26

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché n° 250079 pour la création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (lot 2 : création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le lot 2 du marché relatif aux travaux de création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable), a été attribué à l'entreprise TPLM pour un montant estimatif de 397 655,50 € HT.

Afin de respecter les délais du marché et permettre la réalisation en tranchée commune avec les réseaux humides, TPLM a réalisé la pose du fourreau électrique pour l'alimentation de la station d'épuration à la place d'Enedis, ainsi qu'un autre fourreau pour l'alimentation future du réservoir d'Entrenant. Ces ajustements ont fait l'objet d'un premier avenant.

Depuis, des interruptions de chantier, des adaptations techniques et des réorganisations successives ont généré un allongement total de 66 jours calendaires du délai contractuel initial.

Un deuxième avenant est nécessaire pour acter la prolongation des délais de réalisation du marché et prendre en compte les travaux supplémentaires pour le renouvellement du réseau d'eaux pluviales.

L'avenant n° 2 s'élève à 14 704,75 € HT, ce qui représente une augmentation de 3,7 % environ du montant initial du marché.

Le montant cumulé des deux avenants, de 31 936,75 € HT, porte le montant du marché à 429 592,25 € HT, soit une augmentation de 8,03 % environ.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché n° 250079,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 février 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 250079 pour la création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (lot n° 2 : création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable),

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

014-26

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché n° 250079 pour la création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (lot 2 : création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	Avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35360H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35360H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
--------------------------------------	-----------------

Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
-----------------------------------	-----------------

Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026
---	--------------------------